Image not found or type unknown

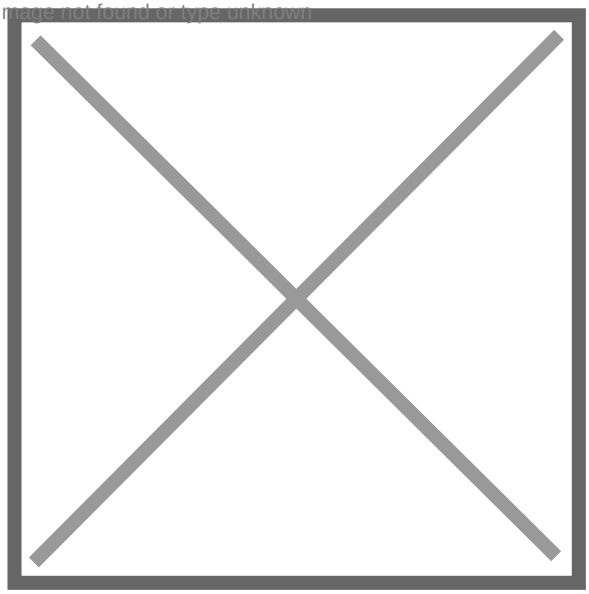

Le mot varangue dans un descriptif est-il contractuel?

Par **Ramathon**, le **07/05/2010** à **01:27**

Bonjour,

J'ai acheté sur plan un appartement qui est actuellement en voie d'achèvement; sur le descriptif qui m'a été fourni dans mon dossier,de cet appartement, outre le séjour, la cuisine, etc...apparaît le mot varangue, désignant une surface de 44m2. Or, en visitant l'appartement, j'ai découvert que cette surface me serait livrée non couverte. A mes interrogations, le constructeur répond que "la mention relative à la varangue ne porte pas d'indication de couverture"Il ajoute que l'assemblée des copropriétaires pourra m'autoriser à couvrir cette surface, à mes frais, bien entendu,dans un style conforme à l'ensemble du bâtiment.
Or, je sais que le mot varangue désigne bien une véranda couverte.
Que me conseillez-vous de faire?
Merci d'avance.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés